

# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE SUR LE TERRITOIRE



Les nuisances sonores affectent le quotidien de nombre de personnes résidant ou travaillant à proximité d'infrastructures routières soumises à un fort trafic. Elles peuvent constituer un facteur de détérioration de l'environnement et sont considérées à bien des égards comme un enjeu de santé publique. Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention du bruit des Alpes de Haute-Provence, le Département a lancé fin 2019 une consultation publique afin de permettre à chaque administré de participer à l'amélioration du cadre de vie sur le territoire. Adopté par l'Assemblée départementale le 17 avril 2020, ce plan d'action prévu pour 5 ans (2018-2023) est aujourd'hui proposé en libre consultation.



## Qu'est-ce qu'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ?

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) constitue un plan d'actions, élaboré dans le but de prévenir et à réduire les effets du bruit lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine et pour la préservation de la qualité de l'environnement. Le PPBE établit une cartographie des zones où la population est soumise à des niveaux de bruits élevés. Il concerne les routes départementales des Alpes de Haute-Provence supportant un trafic important.

## Que dit la réglementation ?

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement et traduite dans le code de l'environnement en droit français impose à tous les gestionnaires d'infrastructures de transport d'établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

(PPBE). Le Département des Alpes de Haute Provence doit ainsi établir un PPBE pour toutes les routes départementales supportant plus de 3 millions de véhicules par an sur son territoire.

Sur notre réseau de transport, 6 sections de routes départementales sont concernées :

- RD 4 – Malijai – Les Mées
- RD 4a – Les Mées – Peyruis
- RD 4b – La Brillanne – Oraison
- RD 907 – Manosque
- RD 4085 – Sisteron Aubignosc
- RD 4096 – Corbières (limite Vaucluse) – Château-Arnoux

[Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement](#)



**Suivez-nous**

**ALPES DE HAUTE  
PROVENCE**  
LE DÉPARTEMENT

<https://www.mondepartement04.fr/deplacements/plan-de-prevention-du-bruit>

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -

04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00

Contact

Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)